# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

# ALCOOL ISOPROPYLIQUE

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Synonymes

IPA, PROPANE-2-OL, ISOPROPYL ALCOHOL

Numéro d'enregistrement

01-2119457558-25-XXXX

REACH

Numéro CAS

67-63-0

Numéro index UE

603-117-00-0

Numéro CE

200-661-7

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Industrie solvant Dans l'industrie chimique cosmétique ménages et. Pharmaceutique Produit chimique utilisé pour le synthèse et/ou la formulation de produits industriels ou de laboratoire

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

FOLAN

692, rue des Mercières

69140 Rillieux la Pape - France

Tél: +33 4 78 800 810

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

national

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques

Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé

Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 200-661-7

Pictogramme de danger





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

#### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom du produit

PROPANE-2-OL

Numéro d'enregistrement

01-2119457558-25-XXXX

REACH

Numéro index UE

603-117-00-0

Numéro CAS

67-63-0

Numéro CE

200-661-7

Commentaires sur la

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de

l'oxygène. Consulter un médecin.

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position Ingestion

> confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que

le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin immédiatement.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Contact cutané

Consulter un médecin si une gêne persiste. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir Contact oculaire

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les Inhalation

symptômes sont notamment les suivants: Toux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ingestion

ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Le produit a un effet de délipidation de la peau. Assèchement et/ou gerçures. Contact cutané

Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les Contact oculaire

suivants: Rougeurs. Douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Indications pour le médecin

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est très inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se Dangers particuliers

répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et

provoquer un retour de flamme.

Produits de combustion

dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Evacuer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des Précautions individuelles

distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Pour les secouristes

Eviter le contact avec la peur, les yeux et les vêtements. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Éviter de respirer les gaz, fumées, vapeurs ou aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Eviter le contact avec la peur, les yeux et les vêtements. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de vapeurs. Eviter tout déversement. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Stocker à des températures comprises entre 5°C et 25°C.

Classe de stockage

Stockage de liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³ Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour **PNEC** 

Eau douce; 140.9 mg/lEau de mer; 140.9 mg/l

- rejet intermittent; 140.9 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l

Sédiments (eau douce); 552 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg

- Sol; 28 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection





Contrôles techniques appropriés Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Fournir une ventilation anti-déflagrante en cas de concentrations élevées. Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.35 mm Caoutchouc butyle. Epaisseur: > 0.5 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Caoutchouc chloroprène. Epaisseur: > 0.4 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Autre protection de la peau et Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Filtre à vapeurs organiques. Filtre combiné, type A2/P2. EN 136/140/141/145/143/149

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide.

Couleur

Incolore.

Odeur

Alcool.

рН

Pas d'information disponible.

Point de fusion

-88°C

Point initial d'ébuilition et

82 - 83°C

intervalle d'ébullition

Point d'éclair

12°C

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible. Facteur d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 2.0 % Limite supérieure Limites

supérieures/inférieures d'explosibilité/inflammabilité: 12 - 13 %

d'inflammabilité ou limites

Autre Inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur 6020 Pa

Densité de vapeur 2@20°C

Densité relative 0.78-0.79 @ 20°C

Pas d'information disponible. Densité apparente

Soluble dans l'eau. Solublité(s)

Coefficient de partage tog Pow: 0.05 OECD 107

Température d'auto-425°C

inflammabilité

Température de

d'explosivité

Pas d'information disponible.

décomposition

2.5 mPa s @ 20°C Viscosité

Propriétés explosives Pas d'information disponible.

Explosif sous l'influence d'une Pas d'information disponible.

flamme

Pas d'information disponible. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

1.377 at 20C Indice de réfraction

Taille de particules Pas d'information disponible.

Poids moleculaire 60.1

Volatilité Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible. Concentration de saturation

Pas d'information disponible. Température critique

Ce produit contient au maximum 100 % de COV. Composé organique volatile

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stabilité chimique

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive

pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts. Métaux alcalins. Amines. Aluminium. Fer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL∞

5 840.0

mg/kg)

dangereux

**Espèces** 

Rat

Indications (DLm orale)

**OECD 401** 

ETA orale (mg/kg)

5 840,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL:

13 900,0

mg/kg)

**Espèces** 

Lapin

Indications (DL. cutanée)

**OECD 402** 

ETA cutanée (mg/kg)

13 900,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CLso 10 000,0

gaz ppmV)

**Espèces** 

Rat

Indications (CL inhalation)

CL<sub>so</sub> (6h) >10000 ppm, Inhalatoire, Rat OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal

Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire

Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée

Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

Pas d'information disponible.

vivo

Cancérogénicité

Cancérogénicité II n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Pas d'information disponible.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer

somnolence et vertiges.

Ingestion La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou

par vomissement peut causer une pneumonie chimique.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Organes cibles Reins Foie

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 48 heures: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aigue - invertébrés

CE<sub>50</sub>, 48 heures: 10000 mg/l, Daphnia magna

aquatiques

CE<sub>50</sub>, 7 jours: 1800 mg/l, Algues

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La substance est facilement biodégradable.

Demande biologique en

53 %

oxygène

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 0.05 OECD 107

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau.

Tension de surface

22.7 mN/m @ 20°C

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockées dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1219

N° ONU (IMDG) 1219

N° ONU (ICAO) 1219

N° ONU (ADN) 1219

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Nom d'expédition (IMDG) ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Nom d'expédition (ICAO) ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

Nom d'expédition (ADN) ALCOOL ISOPROPYLIQUE

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Classe ADN 3

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

II

(ADR/RID)

Groupe d'embailage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ADN)

H

Groupe d'emballage (ICAO)

Ш

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**EmS** 

F-E, S-D

Catégorie de transport ADR

2

Code de consignes

•2YE

d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du

33

danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (D/E)

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac

Aucune information requise.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité alguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution

par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CEso: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification

Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

intégralité

Mentions de danger dans leur H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.